



SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
BILAN CONSOLIDE : ACTIF	5
BILAN CONSOLIDE : PASSIF.....	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	8
NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES.....	9
NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	30
NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	31
NOTE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES	32
NOTE 5 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	33
NOTE 6 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	34
NOTE 7 : DONNEES SOCIALES	35
NOTE 8 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT.....	37
NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.....	38
NOTE 10 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS.....	39
NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	40
NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER.....	41
NOTE 13 : IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	42
NOTE 14 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	44
NOTE 15 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	45
NOTE 16 : ECARTS D’ACQUISITION	48
NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49
NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D’ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	53
NOTE 19 : DROITS D’UTILISATION ET DETTES LOCATIVES	54

NOTE 20 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55
NOTE 21 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.....	57
NOTE 22 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS	60
NOTE 23 : STOCKS	62
NOTE 24 : AUTRES ACTIFS.....	63
NOTE 25 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	64
NOTE 26 : CREANCE ET DETTE LIEES A L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES	65
NOTE 27 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	66
NOTE 28 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES	67
NOTE 29 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES	68
NOTE 30 : PROVISIONS.....	72
NOTE 31 : PASSIFS FINANCIERS.....	73
NOTE 32 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	78
NOTE 33 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	79
NOTE 34 : INSTRUMENTS FINANCIERS.....	83
NOTE 35 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	85
NOTE 36 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS.....	89
NOTE 37 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	94
NOTE 38 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2019.....	95
NOTE 39 : HONORAIRES D'AUDIT	99

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018*
Chiffre d'affaires	4	5 332	4 891
Achats consommés	6	-2 083	-2 129
Charges de personnel	7	-292	-285
Charges externes	6	-526	-579
Impôts et taxes		-104	-97
Dotations aux provisions	10	-109	-26
Autres produits et charges d'exploitation	9	-36	-20
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation.....	9	-528	0
EBITDAaL (1)	1	1 654	1 755
Rémunérations en actions	29	-27	-14
Dotations aux amortissements et dépréciations.....	10	-1 183	-1 051
Résultat opérationnel courant		444	690
Autres produits et charges opérationnels	11	1 683	-10
Résultat opérationnel		2 127	680
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie.....	12	1	1
Coût de l'endettement financier brut.....	12	-69	-47
Coût de l'endettement financier net		-68	-46
Autres produits et charges financiers.....	12	-40	-42
Intérêts sur dette locative	12	-35	0
Charge d'impôt	13	-245	-239
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	-13	-23
Résultat net		1 726	330
<i>Résultat net :</i>			
▪ Part du Groupe		1 719	323
▪ Intérêts minoritaires		7	7
<i>Résultat par action (part du Groupe) :</i>			
▪ Résultat de base par action	14	29,59	5,51
▪ Résultat dilué par action	14	29,35	5,38

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'Euros	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018*
RESULTAT NET	1 726	330
➤ Éléments recyclables en résultat :		
▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change	-3	6
Effets d'impôts	1	-2
	-2	4
➤ Éléments non recyclables en résultat :		
▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles	-5	4
Effets d'impôts	1	-1
▪ Éléments non recyclables du résultat global des MEE	87	29
Effet d'impôt	-11	-4
	72	28
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	70	32
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	1 796	362
Résultat global :		
▪ Part du Groupe	1 789	355
▪ Intérêts minoritaires	7	7

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'a pas été retraitée.

BILAN CONSOLIDE : ACTIF

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018*
Ecarts d'acquisition	16	294	215
Immobilisations incorporelles	17	3 729	3 938
Droits d'utilisation	19	2 873	0
Immobilisations corporelles	20	5 240	5 358
Participation dans les entreprises associée s	21	982	318
Autres actifs financiers	22	61	50
Actifs d'impôts différés	13	185	65
Autres actifs non courants	24	20	16
ACTIF NON COURANT		13 384	9 960
Stocks	23	86	90
Actifs d'impôts exigibles		14	28
Clients et autres débiteurs.....	24	1 114	972
Autres actifs financiers.....	22	2	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1 593	181
Créance liée à l'offre publique de rachat d'actions propres	26	1 400	0
ACTIF COURANT		4 209	1 277
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	27	563	15
TOTAL DE L'ACTIF		18 156	11 252

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'a pas été retraitée.

BILAN CONSOLIDE : PASSIF

En millions d'Euros	Note	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018*
Capital	28	13	13
Prime d'émission	28	464	439
Réserves consolidées	28	4 754	3 154
CAPITAUX PROPRES.....		5 231	3 606
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		5 222	3 591
. Intérêts minoritaires		9	15
Provisions à long terme	30	164	2
Passifs financiers	31	3 518	3 407
Dettes locatives non courantes	19	2 291	0
Impôts différés	13	9	2
Autres passifs non courants	32	1 333	1 563
PASSIFS NON COURANTS		7 315	4 974
Provisions à court terme.....	30	156	35
Dettes d'impôt.		0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	32	1 854	1 880
Passifs financiers	31	1 685	757
Dettes locatives courantes.....	19	515	0
Dettes liées à l'offre publique de rachat d'actions propres	26	1 400	0
PASSIFS COURANTS		5 610	2 672
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		18 156	11 252

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'a pas été retraitée.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission (reserves liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2018	13	433	-21	37	2 902	3 364	10	3 374
Mouvements 2018								
▪ Résultat consolidé 2018					323	323	7	330
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				4		4		4
✓ Impact des produits et charges comptabilisés en capitaux propres dans les sociétés mises en équivalence				25		25		25
✓ Impact des ajustements de juste valeur				3		3		3
✓ Impact des engagements de retraite				3		3		3
Total des produits et des charges comptabilisés				35	323	358	7	365
▪ Variation de capital de l'entreprise		6		-15		-9		-9
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-40	-40		-40
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales								0
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			-20			-20		-20
▪ Impact des stocks options et actions gratuites			12			12		12
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				-74		-74	-2	-76
▪ Autres variations								
Situation à la clôture au 31 décembre 2018	13	439	-29	-17	3 185	3 591	15	3 606
Capitaux propres Au 1er janvier 2019*	13	439	-29	-17	3 185	3 591	15	3 606
Mouvements 2019								
▪ Résultat consolidé 2019					1 720	1 720	7	1 726
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :						0		
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-3		-3		-3
✓ Impact des engagements de retraite				73		73	0	73
Total des produits et des charges comptabilisés				69	1 720	1 789	7	1 796
▪ Variation de capital de l'entreprise	0	25	35	-35		25		25
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-52	-52		-52
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	-7	-7
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			-66	0		-66		-66
▪ Impact des stocks options				22		22	0	22
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				-87	0	-87	-5	-92
▪ Autres variations				0		0	-1	-1
Situation à la clôture au 31 décembre 2019	13	464	-60	-48	4 853	5 222	9	5 231

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'a pas été retraitée.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

En millions d'Euros	Note	31/12/2019	31/12/2018*
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		1 726	330
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges		1 983	1 044
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-1	-2
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		22	12
- / + Autres produits et charges calculés		99	2
- / + Plus et moins-value de cession		-1 969	-1
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence	21	13	23
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 873	1 408
+ Coût de l'endettement financier net	12	68	46
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	245	239
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		2 186	1 693
- Impôts versés (B)		-340	-306
+ / - Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)	15	-106	31
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)		1 740	1 418
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	-2 243	-2 447
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16	21
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		-179	-392
+ / - Incidence des variations de périmètre : sortie de filiales		0	0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		-11	10
- Décaissements droits au bail		-4	0
+ / - Encaissements / Décaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		1 791	5
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)		-630	-2 803
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
. Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		25	6
- / + Rachats et reventes d'actions propres		-66	-35
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		0	0
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-52	-40
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-7	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	31	1 135	1 528
- Remboursements d'emprunts	31	-68	-86
- Remboursements dettes locatives		-590	0
- Intérêts financiers nets versés		-55	-30
- Intérêts sur dette locative versés		-15	0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)		307	1 343
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		0	0
= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)		1 417	-42
Trésorerie d'ouverture		173	215
Trésorerie de clôture	15	1 591	173

* Le Groupe a appliqué la norme IFRS16 au 1^{er} janvier 2019. Conformément à la méthode de transition retenue, l'information comparative n'a pas été retraitée.

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES***1-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE***

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur majeur du secteur des télécommunications en France et en Italie, avec plus de 20 millions d'abonnés.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 le 16 mars 2020. La publication de ces états aura lieu le 17 mars 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée le 20 mai 2020.

1-2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1-2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ILIAD ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

1-2.2. Normes, amendements de normes et interprétations, d'application obligatoire aux comptes consolidés dont la période comptable est ouverte à compter du 1er janvier 2019 :

- **Améliorations annuelles (2015-2017) des IFRS** - 4 normes sont amendées :
 - ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : clarification de la comptabilisation des conséquences fiscales liée aux dividendes ;
 - ✓ IAS 23 « Coût d'emprunts » : précision sur comment déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds de façon générale et les utilise en vue de l'obtention d'un actif qualifié ;
 - ✓ IFRS 11 « Partenariats » : précision sur l'absence de réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ;
 - ✓ IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : précision sur la réévaluation des intérêts détenus antérieurement dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **Amendements limités à IAS 19 intitulés "Modification, réduction ou liquidation d'un régime"**. Ces amendements limités s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS 19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »**. Ces amendements visent à apporter des clarifications. IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. Pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes de l'entité associée ou de la coentreprise, ni de toute dépréciation de l'investissement net qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **Amendements à la norme IFRS 9 intitulés « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » applicable à compter du 1er janvier 2019**. Ces amendements traitent du cas fréquent d'instruments contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts sur le principal restant dû. C'est ce que l'on appelle une compensation négative.

Le Groupe ILIAD applique ces amendements.

- **IFRS 16 « Contrats de location » applicable à compter du 1er janvier 2019.** L'objectif de la norme IFRS 16 est d'établir des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet pour les preneurs et les bailleurs.

Le Groupe ILIAD applique cette norme.

Les conséquences de l'application de cette norme sont indiquées au paragraphe 1.2.5.

- **IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.** IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation préconise qu'une entité doit déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports de déficits, les crédits d'impôts non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

Le Groupe ILIAD applique cette interprétation de norme.

1-2.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables par anticipation en 2019 :

- **Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif ».** Les modifications clarifient la définition de « significatif » et la manière dont il convient de l'appliquer en incluant dans la définition les précisions qui figuraient jusqu'à présent ailleurs dans les normes IFRS. De plus, les explications accompagnant la définition ont été améliorées. Enfin, les modifications garantissent que la définition de « significatif » est uniforme dans toutes les normes IFRS.
- **Amendement à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 : « Réforme des taux d'intérêt de référence ».** Ces amendements, conçus pour permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes.

Le Groupe ILIAD n'applique pas de façon anticipée ces normes et amendements.

1-2.4. Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations non applicables en 2019 (non adoptées par l'Union Européenne) :

- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise

- **Amendements à IFRS 3 intitulés "Définition d'une entreprise".** Ces amendements visent à clarifier le guide d'application afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3. Cette distinction est importante car un acquéreur ne comptabilise un goodwill que lorsqu'il y a acquisition d'une entreprise.
- **IFRS 14 "Comptes de report réglementaires".** L'objectif de cette norme intermédiaire est d'améliorer la comparabilité de l'information financière pour les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés.
- **IFRS 17 « Contrats d'assurance ».** IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 comme une norme provisoire. IFRS 17 résout les problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène. Les obligations correspondantes seront comptabilisées à la valeur actuelle, et non plus au coût historique. L'information sera mise à jour régulièrement.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

1-2.5. Première application d'IFRS 16 « Contrats de location » :

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS 16, dans le cadre d'une comptabilisation en tant que preneur, impose d'enregistrer une dette locative au passif du bilan correspondant aux paiements futurs actualisés des contrats de location en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Les paiements effectifs relatifs à l'usage de ces droits d'utilisation figurent en remboursement de la dette locative dans les flux de financement. Comme prévu dans les dispositions de la norme, le Groupe a isolé, lorsque cela était possible, les composantes non locatives des contrats (dont les composantes services) afin de ne retenir que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

Le Groupe Iliad, compte tenu de ses activités d'opérateur de réseaux, est significativement impacté par la norme IFRS 16.

Outre les impacts bilan de la norme IFRS 16 (hausse de l'actif avec l'introduction d'un droit d'utilisation et hausse du passif avec l'introduction d'une dette locative), la présentation du compte de résultat du Groupe est également affectée par la norme IFRS 16. En effet, les charges d'exploitation et les achats consommés relatifs aux contrats de location sont remplacés par une dotation aux amortissements sur droits d'utilisation ainsi que par des intérêts sur dettes locatives.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, le mode de comptabilisation des contrats de location pour le bailleur n'a pas évolué par rapport à IAS 17.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite rétrospective simplifiée qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition (c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2019) égal aux seuls loyers résiduels actualisés. Par conséquent, la période comparative 2018 n'a pas été retraitée.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer les exemptions proposées par la norme IFRS 16 relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et aux contrats pour des biens sous-jacents de faible valeur.

Les soldes de l'actif et du passif des contrats de location financement identifiés sous IAS 17 ont été reclassés à l'identique en droit d'utilisation et dette locative comme le permet la norme.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du taux de rendement des emprunts d'Etat du pays preneur et en fonction de la maturité, auquel est ajouté le spread de crédit du Groupe.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des dettes de loyer s'élève à 2,44 % en se basant sur la durée résiduelle des contrats en date de transition.

Le Groupe a défini 3 grandes familles de contrats de location :

- Les réseaux, correspondant principalement aux locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe, aux locations de fibre noire et aux locations d'emplacements (terrains, toits

d'immeubles, pylônes) pour l'implantation des équipements actifs et passifs de son réseau mobile.

La durée retenue correspond dans la majorité des cas à la durée contractuelle restante hormis pour les locations de boucle locale pour lesquelles la durée retenue selon IFRS 16 correspond à la durée de vie estimée de l'abonné sur ladite boucle locale.

- Les biens immobiliers (terrains et constructions), correspondant aux contrats de locations relatifs aux sièges, boutiques et locaux techniques

La durée retenue est conforme aux préconisations de l'ANC (9 ans dans le cas de baux commerciaux).

- Autres (incluant notamment les véhicules).

La durée retenue correspond dans la majorité à la durée contractuelle restante.

Le Groupe a décidé d'appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés, prévue par IAS 12, générés par la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une dette locative.

Le Comité d'Interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») a émis en novembre 2019 un avis relatif aux modalités d'appréciation de la durée à retenir pour la détermination des dettes locatives en cas de d'option de renouvellement de contrat. Le Groupe Iliad a commencé l'analyse de l'impact potentiel (qui n'aurait qu'un impact bilan) découlant de cet avis. A la date d'arrêté des comptes 2019, le Groupe Iliad estime que l'impact sur les comptes consolidés devrait être réduit. Une analyse détaillée plus poussée sera menée par le Groupe Iliad sur 2020.

Les impacts de la norme IFRS 16 sur l'exercice sont détaillés en note 19 – Droits d'utilisation et dettes locatives.

Effets sur les états financiers consolidés :

En millions d'Euros	Données historiques 31 décembre 2018	Effet de l'application d'IFRS 16	Données retraitées 1er janvier 2019
Immobilisations corporelles	5 358	-162	5 196
<i>Dont contrats de location-financement</i>	<i>149</i>	<i>-149</i>	<i>0</i>
Droits d'utilisation	0	2 096	2 096
Impôts différés actifs	65	0	65
Total de l'actif non courant	9 960	1 934	11 894
Clients et autres débiteurs	972	-6	966
Total de l'actif courant	1 277	-6	1 271
Total de l'actif	11 252	1 928	13 180
Total capitaux propres	3 606	0	3 606
Passifs financiers non courants	3 407	-37	3 370
<i>dont dettes de location-financement</i>	<i>37</i>	<i>-37</i>	<i>0</i>
Dette locative non courante	0	1 471	1 471
Impot différés passifs	2	0	2
Total des passifs non courants	4 974	1 434	6 408
Passifs financiers courants	757	-23	734
<i>dont dettes de location-financement</i>	<i>23</i>	<i>-23</i>	<i>0</i>
Dette locative courante	0	542	542
Fournisseurs et autres créditeurs	1 880	-25	1 855
Total des passifs courants	2 672	494	3 166
Total du passif et des capitaux propres	11 252	1 928	13 180

Le passage du montant des engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018 à la dette de location au 1er janvier 2019 se décline comme suit :

(en millions d'euros)	Montant
Engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018	1 528
Différences d'évaluation des durées de location (1)	784
Différences d'évaluation des loyers (2)	-292
Dettes de location-financement au 31 décembre 2018 (3)	60
Effets de l'actualisation	-82
Autres effets	15
Dettes locatives au 1er janvier 2019	2 013

(1) Les différences d'évaluation des durées de location concernent principalement les locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe pour lesquelles la durée retenue selon IFRS 16 correspond à la durée de vie estimée de l'abonné sur ladite boucle locale

(2) Les différences d'évaluation des loyers proviennent principalement des composantes non locatives de certains contrats qui n'ont pas été considérées dans le calcul de la dette locative au 1^{er} janvier 2019

(3) Les dettes locatives au 1er janvier 2019 intègrent les dettes de location-financement comptabilisés selon IAS 17 au 31 décembre 2018

1-3. MODALITES DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe ILIAD. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe ILIAD détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- ✓ pouvoir sur l'autre entité ;
- ✓ exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- ✓ capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe ILIAD exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales, ni des participations dans une coentreprise. Elles sont consolidées par mise en équivalence (M.E.).

L'existence de l'influence notable du Groupe ILIAD est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

- ✓ représentation à l'organe de Direction de l'entreprise détenue ;
- ✓ participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participations aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;
- ✓ transactions significatives entre le Groupe ILIAD et l'entreprise détenue ;
- ✓ échange de personnels dirigeants ;
- ✓ fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise d'influence notable jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse d'exister.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc, ou des co-entreprises.

Opérations éliminées en consolidation

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'Euros (M€).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe ILIAD exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

1-4. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe ILIAD présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que défini en note 12) ;
- des impôts courants et différés ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Ces couts comprennent notamment les frais engagés dans le cadre d'acquisitions de nouvelles entités, ainsi que les couts supportés lors de la cession d'une entité du groupe.

Pour 2018, ces couts comprennent également la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat annoncée fin 2018 aux salariés français du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ILIAD a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaires :

➤ l'EBITDAaL

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

1-5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe ILIAD est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux ou de box sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni ;

Le Groupe ILIAD applique IFRS 16 pour la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux locations des terminaux mobiles. Au regard des critères de cette norme, le Groupe estime que la valeur actualisée des loyers à recevoir est approximativement équivalente à la juste valeur du bien loué et que ses clients supportent les pertes liées à une éventuelle résiliation du contrat. Dès lors l'opération est enregistrée comptablement comme une vente de terminal au regard de la norme IFRS 16.

L'application de la norme IFRS 15 ne remet pas en cause ce traitement.

Le coût des ventes comptabilisé au début de la durée du contrat de location est le coût, ou la valeur comptable si elle est différente, du bien loué, moins la valeur actuelle de la valeur résiduelle non garantie. Cet enregistrement ne remet pas en cause la qualification juridique en droit français, laquelle demeure celle de la location d'un bien meuble.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable.

Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Résultat par action

Le Groupe ILIAD présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38.
Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- 2) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- 3) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 4) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- 5) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- 6) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à

compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences 3G et 4G en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans.

Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.

L'accord d'itinérance nationale en France métropolitaine est amorti sur une durée de 4 ans à compter de la mise en service du dernier avenant signé début 2017 entre les deux opérateurs. L'étalement des amortissements sur la période est fait en fonction des volumes dégressifs entre 2017 et 2020.

L'accord MOCN (Italie) est amorti à compter de sa mise en service en juin 2018 lors de l'ouverture des services du groupe en Italie.

- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- la base de clients Alice est amortie sur 12 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe ILIAD.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Constructions | 15 à 50 ans |
| ▪ Installations techniques | 3 à 14 ans |
| ▪ Installations générales | 10 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques | 8 à 30 ans |
| ▪ Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile | 4 à 18 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier et matériels de bureau | 2 à 10 ans |
| ▪ Modems | 5 ans |
| ▪ Les frais d'accès aux services de cohabitation engagés dans le cadre des opérations de dégroupage sont amortis sur une durée de 15 ans ; | |
| ▪ Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 7 ans ; | |
| ▪ Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres ; | |

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Coûts d'emprunt

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'événements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Actifs financiers

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) sont évalués au coût amorti. Tel est le cas notamment des prêts, cautions versées et dépôts.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la fois à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) et à la vente desdits actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tel est le cas des actifs de couverture.

Cependant pour certains actifs financiers qui auraient dû être évalués à la juste valeur par le biais du résultat, le Groupe a pu choisir, lors de la comptabilisation initiale, et de façon irrévocable, de présenter leurs variations futures de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Tel est le cas notamment des titres immobilisés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restants à supporter jusqu'à leur vente.

Créances

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Le Groupe comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les créances. L'évaluation de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut est basée sur des données historiques ajustées par des informations prospectives (facteurs spécifiques, conjoncture économique générale...).

La mesure des pertes de crédit attendues est réalisée en fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance (c'est-à-dire de l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition en cas de défaillance.

Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date d'arrêté des comptes pour refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des instruments financiers concernés. Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier s'est considérablement accentué depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur la créance à la date d'arrêté des comptes au risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Ce faisant, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives raisonnables et documentées, y compris l'existence de réclamations ou de litiges non résolus, l'ancienneté des créances et les difficultés importantes du débiteur.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Emprunts

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

Emprunts obligataires convertibles

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant

est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net d'impôt.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

Plans d'options de souscriptions d'actions, actions gratuites et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe

en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les actions de performance sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et, le cas échéant, en prenant en compte certaines conditions d'acquisition sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation. Les conditions d'acquisition exclues de l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans les notes 34 et 35. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, ou vendu;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation**

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en note 38 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2019.

Evolution du périmètre au 31 décembre 2019

Le 18 janvier 2019, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'un partenariat stratégique avec la société Jaguar Network. Ce partenariat stratégique prend la forme d'une prise de participation majoritaire de 75.9% dans le capital de JT Holding au capital de l'entreprise, pour un montant de 99 millions d'euros. L'actionnaire historique et fondateur de Jaguar Network demeure dirigeant actionnaire, à hauteur de 24.1% du capital.

La société Investissement dans la Fibre des Territoires (« IFT »), créée courant 2019, a bénéficié en octobre 2019 de l'apport des actifs de fibre en cofinancement du Groupe qui se trouvaient historiquement chez Free et Free Infrastructure.

Cette opération demeure sans impacts sur le résultat du Groupe pour l'exercice 2019. Elle s'est poursuivie par la cession le 28 février 2020 d'une fraction majoritaire du capital de IFT à un tiers extérieur au Groupe.

Conformément à IFRS 5, les actifs correspondants ont été portés dans la rubrique « Actifs détenus en vue d'être cédés » dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019.

La société On Tower France a fait l'objet courant décembre 2019 d'un apport d'activité de la part de Free Mobile concernant les infrastructures passives de son réseau mobile. Cet apport a été suivi de la cession de 70% des actions de On Tower France à un tiers extérieur au Groupe pour un montant de 1 403 millions d'euros. L'impact de cette opération sur le résultat consolidé 2019 du Groupe est décrit en note 11.

A fin 2019, le Groupe détient 30% du capital de la société On Tower France qui demeure intégrée dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence pour la période postérieure à la cession par le Groupe de sa participation majoritaire.

NOTE 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Le Groupe ILIAD procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe ILIAD a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation de la juste valeur de certains actifs financiers ;
- évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés reconnus aux titres des déficits reportables ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- durée de la période de location des terminaux mobiles ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes ;
- estimation des décaissements futurs devant intervenir au titre de certaines licences d'exploitation attribuées au Groupe et pour lesquelles les tarifs ne sont pas définitivement fixés ;
- appréciation de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal dans le cadre de l'application de la norme IFRS15.
- détermination de la durée non résiliable des contrats, séparation des composantes service et locative des contrats, détermination du taux marginal d'endettement lorsque le taux implicite au contrat n'est pas identifiable dans le contrat dans le cadre de l'application de la norme IFRS16.

NOTE 4 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse de 9,1% à 5,3 milliards d'euros en 2019.

La présentation géographique du chiffre d'affaires du Groupe est présentée en note 5.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 5 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS
--

Depuis le lancement de ses activités en Italie, le Groupe dispose de deux secteurs identifiés sur la base des critères opérationnels :

- Secteur France
- Secteur Italie

Chiffre d'affaires 2019

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires fixe	2 709	0	2 709
Chiffre d'affaires mobile	2 202	427	2 629
Eliminations	-6	0	-6
Chiffre d'affaires total	4 905	427	5 332

Résultats 2019

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Résultat			
EBITDAaL	1 907	-253	1 654
Rémunération en actions	-26	-1	-27
Dotations aux amortissements	-1 020	-163	-1 183
Résultat opérationnel courant	861	-417	444
Résultat net	1 787	-61	1 726

Actifs hors titres mis en équivalence et options liées

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 411	2 318	3 729
Droits d'utilisation (VNC)	2 500	373	2 873
Immobilisations corporelles (VNC)	5 034	206	5 240
	0		
Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt	907	293	1 200
	0		
Trésorerie	1 592	1	1 593

Passifs hors financiers et dettes d'impôts

En millions d'Euros	France	Italie	Consolidé
Passifs non courants			
Autres passifs non courants	134	1 199	1 333
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	1 147	707	1 854

NOTE 6 : ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période.

Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais liés au dégroupage ;
- les coûts et redevances relatifs à l'activité FTTH ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations (y compris les locations dans le cadre du développement des réseaux, notamment des sites « mobile ») ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

NOTE 7 : DONNEES SOCIALES

Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Salaires et assimilés	-224	-213
▪ Charges sociales et assimilés	-68	-72
Total	-292	-285

Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe ILIAD sont les suivants :

Effectif à la clôture	31/12/2019	31/12/2018
▪ Encadrement	1 930	1 573
▪ Employés	9 153	8 503
Total	11 083	10 076

Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 1).

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2019 et 2018 sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur des engagements en début d'exercice :	19	19
▪ Coût des services rendus	3	3
▪ Cout de l'actualisation lié à des changements d'hypothèses	5	-4
▪ Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	0	1
Total	27	19

Les variations relatives aux engagements de retraite sont les suivantes :

	2019	2018
▪ Taux d'actualisation	1,00%	1,90%
▪ Taux d'inflation à long terme	2%	2%
▪ Table de mortalité	INSEE TD/TV 2013-2015	INSEE 2012-2014
▪ Type de départ en retraite	Al'initiative du salarié	Al'initiative du salarié
▪ Age de départ en retraite		
- Cadres	Age taux plein CNAV post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015	Age taux plein CNAV post réforme 2014 et post loi de financement de la SS 2015
- Non cadres		

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2019 s'élève à (4 775) K€ avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à (3 637) K€ avant impôt.

NOTE 8 : FRAIS DE DEVELOPPEMENT
--

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la société FREEBOX ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société ONLINE ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la société FREE MOBILE.

Les coûts de développement engagés en 2019 sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Coût de développement immobilisés	-13	-10
▪ Coûts de développement passés directement en charge	-1	-1
Total	-14	-11

NOTE 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Prix de cession des immobilisations	6	36
▪ Indemnités de rupture clients	8	9
▪ Autres produits	4	18
Total « Autres produits »	18	63

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ VNC des immobilisations cédées	-5	-32
▪ Redevances	-44	-42
▪ Créances irrécouvrables	0	0
▪ Autres charges	-5	-9
Total « Autres charges »	-54	-83

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Total autres produits et autres charges d'exploitation	-36	-20

NOTE 10 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS
--

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

Dotations et reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Dotations aux amortissements des immobilisations :		
. Immobilisations incorporelles	-370	-287
. Immobilisations corporelles	-814	-765
▪ Dépréciations des immobilisations :		
. Immobilisations corporelles	-2	-1
▪ Amortissements des subventions d'investissements		
. Immobilisations incorporelles	2	1
. Immobilisations corporelles	1	1
Total	-1 183	-1 051

Dotations et reprises aux provisions et dépréciations des actifs courants :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Provisions pour risques et charges	-44	6
▪ Dépréciations clients / stocks	-65	-32
Total	-109	-26

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Acquisition et cession d'immeubles à céder	-1	-10
▪ Plus value sur cession d'actifs	1 968	0
▪ Autres charges opérationnelles	-284	0
Total	1 683	-10

Les produits engagés en 2019 à l'occasion de l'acquisition ou de la cession d'immeubles à céder notamment sur IRE et IMI s'élèvent à 1M€.

Plus value sur cession d'actifs

Le Groupe a annoncé le 7 mai 2019 un partenariat stratégique concernant ses activités d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en France et en Italie avec le groupe Cellnex. Ce partenariat a été finalisé le 3 décembre 2019 pour l'Italie et le 23 décembre 2019 pour la France.

En France, le Groupe a cédé à Cellnex une participation de 70% de sa société de gestion d'infrastructures mobiles de télécommunications ("On Tower France"), qui comprenait 5 700 sites à la fin de l'année 2019.

Préalablement à cette cession de titres, le groupe avait transféré à sa filiale l'ensemble des actifs et passifs attachés à cette activité pour une valeur de près de 2 milliards d'euros.

En Italie, ce partenariat porte sur la cession d'environ 2 200 sites. La cession a été réalisée par Iliad Italia le 3 décembre 2019 et s'est traduite par le versement par Cellnex d'un montant de 600 millions d'euros.

Le total de la plus-value constatée sur ces deux cessions est égal à 1 968 M€ sur l'exercice 2019.

Autres charges opérationnelles

Ce poste inclut les coûts divers et autres frais engagés par le Groupe dans le cadre des opérations initiées en 2019, notamment le partenariat avec Cellnex.

Ce poste inclut également des dépréciations se rapportant à des contrats à long terme devenus onéreux suite à des repositionnements ou à des changements intervenus dans les paramètres économiques ou dans les conditions de marché existant lors de leur signature.

NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER

Les principales composantes du coût de l'endettement financier net sont les suivantes :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Produits de trésorerie	1	1
▪ Coût de l'endettement financier brut :		
. Charges d'intérêts d'emprunts	-69	-47
Coût de l'endettement financier net	-68	-46
▪ Autres produits financiers	3	2
Sous total Autres produits financiers	3	2
▪ Autres charges financières		
. Ecart de change / charges liées aux couvertures	-2	-4
. Charge d'actualisation	-41	-40
. Autres	0	0
Sous total Autres charges financières	-43	-44
Autres produits et charges financières	-40	-42
Interets sur dette locative	-35	0
Résultat financier	-143	-88

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. note 31) et aux charges d'actualisation.

Le coût de l'endettement financier brut est principalement constitué des charges d'intérêt d'emprunt.

Les charges d'actualisation concernent principalement des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

Les intérêts sur la dette locative sont liés au retraitement des contrats de location conformément aux principes d'IFRS16.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Impôt courant		
▪ sur le résultat	-341	-253
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	-38	-33
Charge d'impôt courant	-379	-286
Impôts différés		
▪ sur le résultat	134	47
▪ sur la valeur ajoutée (CVAE)	0	0
Charge d'impôts différés	134	47
Charge totale d'impôt	-245	-239

Intégration fiscale

Le Groupe ILIAD a opté pour le régime de l'intégration fiscale qui comprend au 31 décembre 2019 l'ensemble des sociétés consolidées à l'exclusion des sociétés détenues à moins de 95 % par le Groupe et des sociétés ayant leur siège social hors de France.

Nature des impôts différés actifs et passifs et reports déficitaires

Les impôts différés actifs et passifs du Groupe Iliad sont principalement constitués d'impôts différés sur immobilisations et d'impôts différés sur reports déficitaires.

Au 31 décembre 2019, les impôts différés actifs sur reports déficitaires, qui concernent entièrement l'Italie, s'élèvent à 44 m€ contre 45 m€ au 31 décembre 2018. Ces reports déficitaires ont été entièrement activés au 31 décembre 2019 sur la base des très bons résultats commerciaux du lancement de la filiale italienne du Groupe et sur la base des projections à 5 ans de cette filiale établie par le Groupe.

Ces reports déficitaires en Italie correspondent à des déficits reportables indéfiniment.

Le Groupe Iliad s'attend à absorber ces reports déficitaires dans un délai de 5 ans environ.

Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;
- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net du Groupe	1726	330
▪ Impôt sur les résultats	245	239
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	1971	569
<i>Taux d'impôt légal</i>	32,02%	34,43%
▪ Impact net des différences permanentes	- 22,04%	+ 2,96%
▪ Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	- 0,09%	- 0,16%
▪ Impact des différentiels de taux d'impôts	+ 2,53%	+ 4,75%
▪ Autres impacts	0,00%	+ 0,02%
<i>Taux effectif de l'impôt</i>	12,42%	42,00%

Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 1 573 K€ au 31 décembre 2019, ils étaient de 899 K€ au 31 décembre 2018.

NOTE 14 : RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2019	31/12/2018
▪ Nombre d'actions à la clôture	59 162 081	59 045 555
▪ Nombre moyen pondéré	58 092 463	58 602 699

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat part du Groupe	1719	323
Charge d'intérêt sur emprunt obligataire convertible	0	0
Résultat part du Groupe dilué	1719	323
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		
▪ Nombre moyen d'actions émises (ci-dessus)	58 092 463	58 602 699
▪ Nombre d'équivalents d'actions . Options de souscriptions d'actions et actions gratuites	470 803	1 358 337
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	58 563 266	59 961 036
Résultat dilué par action (en €)	29,35	5,38

Instruments dilutifs :

En 2019, du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 97.64 €, tous les plans d'options de souscriptions et ou d'achats d'actions octroyés sont dilutifs, à l'exception du plan d'actions gratuites Iliad de 2019.

NOTE 15 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES
--

Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2019	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autres	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	23	90		-4			86
▪ Clients nets	24	641		-83	-1	4	561
▪ Autres créances nettes	24	320	257		-24		553
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	32	-712	45		4		-663
▪ Autres dettes		-449		-138	-4	-4	-595
TOTAL		-110	302	-225	-25	0	-58
Variaton 2019				77			

Au 31 décembre 2018	Note	Solde à l'ouverture	Emplois nets	Ressources nettes	Variations de périmètre	Autres	Solde à la clôture
▪ Stocks nets	23	31	59		0	0	90
▪ Clients nets	24	492	149		0	0	641
▪ Autres créances nettes	24	233	87		0	0	320
▪ Dettes fournisseurs de biens et services	32	-490		-220	1	-3	-712
▪ Autres dettes		-347		-106	4	0	-449
TOTAL		-81	295	-326	5	-3	-110
Variaton 2018				-31			

Autres créances

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Total clients et autres débiteurs :	24	1 114	972
▪ Créances clients nettes (TTC)	24	-561	-641
▪ Créances sur cession d'immobilisation (HT)	24	0	-11
Autres créances		553	320

Autres dettes

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Total fournisseurs et autres créditeurs :	32	3 187	3 443
▪ Fournisseurs de biens et services (TTC)	32	-664	-712
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT)		-1 812	-2 282
Autres dettes		711	449

Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

	Note	31/12/2019	31/12/2018
▪ Acquisition immobilisations incorporelles	17	155	1 513
▪ Acquisition immobilisations corporelles	20	1 732	1 702
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. En début de période		2 282	1 487
. Impact première application IFRS16		-20	0
. En fin de période		-1 796	-2 282
▪ Autres		-110	27
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations		2 243	2 447

Trésorerie

	Note	Trésorerie à la clôture au 31/12/2019	Trésorerie à la clôture au 31/12/2018
Disponibilités (y compris couvertures de change)	25	259	68
Valeurs mobilières de placement	25	1 334	113
Sous Total		1 593	181
Concours bancaires	31	-2	-8
Trésorerie		1 591	173

Flux non monétaires d'investissements et de financements

Le tableau suivant résume les opérations réalisées par le Groupe ILIAD n'ayant pas d'impact sur la trésorerie (et n'étant pas de ce fait prises en compte dans le tableau des flux de trésorerie) :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de location-financement	0	39

A compter de 2019 et conformément à IFRS16 ces contrats sont reclassés au sein des droits d'utilisation.

NOTE 16 : ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur en début d'exercice	294	215
Valeur en fin d'exercice	294	215

Cette augmentation de l'écart d'acquisition de 79 millions d'euros est liée à l'opération d'acquisition du Groupe Jaguar network intervenue le 18 janvier 2019.

Le tableau ci-dessous présente le détail du calcul de ce montant :

Prix d'acquisition du Groupe Jaguar	99
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitaux propres Jaguar à la date d'acquisition ▪ Valorisation de la marque Jaguar ▪ Valorisation de la clientèle Jaguar ▪ Impact de la fiscalité différée ▪ Autres affectations 	<div style="display: flex; justify-content: flex-end;"> <div style="margin-right: 10px;">4</div> <div style="margin-right: 10px;">3</div> <div style="margin-right: 10px;">25</div> <div style="margin-right: 10px;">-8</div> <div style="margin-right: 10px;">3</div> <hr style="width: 50px; margin: 0 auto;"/> </div>
Capitaux propres réestimés de Jaguar à la date d'acquisition	27
Quote-part des capitaux propres réestimés acquis par le Groupe Iliad	20
Ecart d'acquisition sur l'acquisition du Groupe Jaguar	79

NOTE 17 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
--

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En millions d'Euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles acquises :						
▪ Licences 3 G France	323	143	180	323	125	198
▪ Licences 4 G France	1 296	228	1 068	1 284	163	1 121
▪ Licences Outre-Mer	11	0	11	8	0	8
▪ Licences Italie	2 052	212	1 840	2 050	75	1 975
▪ Base Clients Alice	25	24	1	25	22	3
▪ Autres immobilisations incorporelles	1 864	1 252	612	1 726	1 105	621
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
▪ Frais de développement	28	11	17	22	10	12
TOTAL	5 599	1 870	3 729	5 438	1 500	3 938

France :

La quatrième licence de télécommunications mobiles a été attribuée au Groupe ILIAD en janvier 2010 pour un coût de 242,7 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23.

En septembre 2011, le Groupe ILIAD a obtenu 20 MHz duplex dans la bande de fréquences de nouvelle génération 4G (2600 MHz) pour un coût de 278,1 millions d'euros, montant augmenté par la suite des coûts d'emprunts s'y rapportant conformément à IAS 23. Cette bande de fréquence est utilisée depuis décembre 2013.

En décembre 2014, le Groupe ILIAD a obtenu 5 MHz duplex dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G) qu'il utilise depuis octobre 2015. En septembre 2015, le Groupe ILIAD a obtenu 10 MHz supplémentaires dans la bande de fréquences 1800 MHz (4G), qui sont utilisés depuis mai 2016.

En novembre 2015, dans le cadre des enchères organisées à cet effet, le Groupe ILIAD a remporté 10 MHz duplex dans la bande de fréquences 700 MHz (4G) pour un montant de 933 millions d'euros.

Cette bande de fréquences a été progressivement mise en service entre 2016 et 2019 au fur et à mesure de sa mise à disposition effective.

La première tranche de cette bande de fréquence 700 MHz a été mise en service à partir de 2016 à hauteur de 20,66 %. Par la suite de nouvelles tranches ont été mises en service tout au long de l'année 2018 (représentant 34.03% de la bande fréquence) et 2019 (représentant 45.31 % de la bande passante).

Au 31 décembre 2019 la totalité de la bande fréquence 700 MHz (4G) a ainsi été mise en service.

Courant novembre 2016, le Groupe ILIAD s'est vu attribuer des fréquences 3G/4G en Outre-Mer sur les territoires suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy et Saint Martin.

Suite à la procédure de réattribution des fréquences des bandes 900MHz, 1 800MHz et 2,1GHz, dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2024, le Groupe va bénéficier de fréquences supplémentaires dans les bandes 900MHz et 2,1GHz. Les fréquences dans la bande 1800MHz étaient déjà disponibles pour Free Mobile.

Ainsi, par décision de l'Arcep du 15 novembre 2018, le Groupe bénéficiera de 3,7MHz supplémentaires dans la bande 900MHz et 9,8MHz supplémentaires dans la bande 2,1GHz. Cette procédure va permettre un rééquilibrage progressif des portefeuilles de fréquences entre opérateurs. Les fréquences dans les bandes 900MHz et 2,1GHz seront disponibles pour Free Mobile à l'échéance des autorisations en cours, soit en 2021 et en 2024.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de 55MHz duplex équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain, lui permettant d'être performant en 3G et en 4G. Ce portefeuille sera porté à 68.5 MHz suite à la procédure de réaffectation de fréquences.

Depuis 2012, le Groupe a intensifié le déploiement de son activité de téléphonie mobile, ce qui l'a conduit à signer des accords lui conférant certains droits sur le long terme.

Italie :

En juillet 2016, le Groupe ILIAD a signé un contrat avec les sociétés WIND / H3G en vue de la reprise d'actifs dans le cadre de la fusion de WIND / H3G, la reprise de ces actifs devant permettre au Groupe ILIAD de devenir à terme le 4ème opérateur mobile sur le marché italien.

Parmi les actifs repris par le Groupe ILIAD, figurent les droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex dont 5 MHz en 900 MHz, 10 MHz en 1800 MHz, 10 MHz en 2100 MHz et 10 MHz en 2600 MHz, acquis pour un montant de 450 M€ (hors extensions et frais d'enregistrement) et dont le paiement était étalé entre 2017 et 2019. Au 31 décembre 2019, le Groupe a décaissé l'intégralité des sommes dues au titre de ces fréquences.

Par ailleurs, courant 2017, le Groupe a versé un montant de 220 M€ à l'Etat italien dans le cadre du processus de refarming et d'extension des fréquences 1 800 MHz jusqu'en 2029.

Enfin, suite à la décision du Ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, le Groupe ILIAD est définitivement titulaire des droits d'usage sur ce portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex en Italie. La durée d'utilité estimée de ces droits d'usage inclut les périodes d'extension prévues par la loi jusqu'à fin 2029. Le Groupe ILIAD a constaté à l'actif en immobilisations incorporelles le montant estimé à payer au MISE d'ici 2021 au titre de l'extension et du « refarming » 4G des bandes 900 et 2100 MHz, pour la période décembre 2021 – décembre 2029.

Il est à noter que durant une période transitoire qui s'est terminée fin 2019, une partie de ce portefeuille de fréquences a été utilisée par WIND / H3G.

Conformément à IAS 38, le Groupe ILIAD a reconnu une immobilisation incorporelle de 895,9 M€ correspondant à la valeur actualisée des décaissements attendus relatifs aux droits d'usage du spectre italien. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe ILIAD pour le calcul de cette

immobilisation est égal à 2,11 %, ce taux correspondant au taux moyen d'endettement brut du Groupe sur le deuxième semestre 2016.

Dans sa loi de finance 2018 publiée fin 2017, le gouvernement italien a émis les modalités pour l'attribution des fréquences 700MHz, ainsi que des fréquences 3 600MHz-3 800MHz et 26GHz-27GHz, utilisables pour la 5G. L'attribution de ces fréquences a eu lieu en octobre 2018.

Dans ce cadre, le Groupe s'est vu octroyer, pour un montant total de 1 193 millions d'euros :

- 10MHz duplex dans la bande de fréquences 700MHz ;
- 20MHz dans la bande de fréquences 3,6-3,8GHz ;
- 200MHz dans la bande de fréquences 26,5-27,5GHz.

A fin 2019, le Groupe a décaissé 152 millions d'euros au titre de ces fréquences. Le solde sera réglé par le Groupe d'ici fin 2022.

Conformément à IAS 38, le Groupe ILIAD a reconnu une immobilisation incorporelle de 1 128.8 M€ correspondant à la valeur actualisée des décaissements attendus relatifs aux droits d'usage de cette licence 5G. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe ILIAD pour le calcul de cette immobilisation est égal à 1,56 %, ce taux correspondant au taux moyen d'endettement brut du Groupe pour l'année 2018. La contrepartie de ces 1 128,8 millions d'euros est une dette.

Groupe :

Les coûts d'emprunts capitalisés au cours d'exercices antérieurs et au titre des diverses licences s'élèvent à 87 M€ (valeur brute). Le Groupe ILIAD a capitalisé des couts d'emprunts pour un montant de 7 M€ courant 2019.

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantissements des dettes.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette en début d'exercice	3 938	2 705
Entrées :		
. acquisitions	155	1 513
. réestimation d'actifs	0	0
. immobilisations générées en interne	12	8
Reclassements	0	0
Autres	-6	-1
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-370	-287
Valeur nette en fin d'exercice	3 729	3 938

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations incorporelles est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Licences	1 620	2 470
▪ Autres	2	1
Total	1 622	2 471

NOTE 18 : TESTS DE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
--

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Tests de dépréciation

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2019 un test annuel de dépréciation de ses UGT Telecom Grand Public France et UGT Telecom Grand Public Italie. Ce test de dépréciation a consisté à évaluer la valeur recouvrable de ces UGT et à les comparer avec leur valeur comptable.

Les valeurs recouvrables de ces UGT ont été calculées selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (« discounted cash-flows ») à partir des Business Plan réalisées en interne par le Groupe Iliad.

Ces tests ont conduit à ne constater aucune perte de valeur des actifs affectés à ces UGT.

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des UGT France et Italie sont les suivants au 31/12/2019 :

	UGT France	UGT Italie
Taux d'actualisation après impôt	6,4%	10,0%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	1,5%

Sensibilité des valeurs recouvrables

Au 31 décembre 2019, le Groupe a mené une analyse de sensibilité sur les UGT Telecom Grand Public France et UGT Telecom Grand Public Italie. Cette analyse n'a pas mis en évidence de risque de dépréciation significatif.

Cette analyse a été menée sur chacun des critères suivants, pris individuellement :

- hausse du taux d'actualisation de 0.5%
- baisse du taux de croissance à l'infini de 0.5%
- baisse des flux de trésorerie de l'année terminale de 5%.

NOTE 19 : DROITS D'UTILISATION ET DETTES LOCATIVES

Les trois grandes familles de location définies sont réparties de la façon suivante :

	Réseaux	Biens immobiliers	Autres
Au 01/01/2019	89,7%	9,8%	0,5%
Au 31/12/2019	91,9%	7,4%	0,6%

A l'actif, le détail de la valeur nette comptable des droits d'utilisation des contrats de location est le suivant :

En millions d'Euros	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	TOTAL
Valeur nette au 1er janvier 2019	1 881	205	10	2 096
Acquisitions (nouveaux actifs)	1 676	33	17	1 726
Cessions	-407	-1	0	-408
Reclassement en actifs à céder	0	0	0	0
Variations de périmètre	4	6	0	10
Autres	-28	5	0	-23
Dotations aux amortissements	-489	-31	-8	-528
Valeur nette au 31 décembre 2019	2 637	217	19	2 873

Au passif, les dettes locatives sont réparties comme suit :

En millions d'Euros		Réseaux	Biens immobiliers	Autres	TOTAL
01/01/2019	Non courants	1 299	169	3	1 471
01/01/2019	Courants	506	30	6	542
Valeur totale dettes locative au 01/01/2019		1 805	199	9	2 013
31/12/2019	Non courants	2 089	193	9	2 291
31/12/2019	Courants	481	26	8	515
Valeur totale dettes locative au 31/12/2019		2 570	219	17	2 806

Décomposition de la dette locative Groupe non actualisée au 31/12/2019 :

En Millions d'Euros	31/12/2019	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes locatives non actualisées	3 845	592	441	367	294	230	1 921

NOTE 20 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En millions d'Euros	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
▪ Terrains et constructions (1)	79	5	74	154	13	141
▪ Droits d'usage réseau	191	114	77	189	105	84
▪ Frais d'accès au service	750	413	337	763	396	367
▪ Equipements du réseau (2)	7 570	3 424	4 146	7 277	3 129	4 148
▪ Autres	772	166	606	753	135	618
TOTAL	9 362	4 122	5 240	9 136	3 778	5 358
(1) dont location-financement	0	0	0	85	9	76
(2) dont location-financement	0	0	0	224	150	74

Conformément à IFRS16, les actifs se rapportant à des contrats de location-financement ont été reclassés en « Droits d'utilisation » au 1^{er} janvier 2019.

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette en début d'exercice	5 358	4 417
Effet d'application d'IFRS 16	-125	
Valeur nette après prise en compte d'IFRS 16	5 233	4 417
Acquisitions (*)	1 732	1 740
Cessions	-414	-32
Reclassement	-534	0
Variation de périmètre	21	-1
Autres	-13	-1
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-785	-765
Valeur nette en fin d'exercice	5 240	5 358
(*) Acquisitions hors crédits baux	0	1702

Le Groupe ILIAD a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- L'accélération des investissements dans le cadre de son projet « fibre optique » (FTTH) avec notamment l'accélération des déploiements dans les zones de moyenne densité (ZMD), et l'intensification des raccordements d'abonnés ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de l'importante progression du déploiement de réseau et des upgrades technologiques notamment vers la 4G / 4G+ ;
- des investissements en lien avec le lancement des nouvelles Freebox fin 2018 ;
- les autres investissements relatifs aux activités fixes (incluant les investissements de réseau liés à l'augmentation du dégroupage, et les investissements abonnés liés aux modems et autres frais de raccordements ;
- des investissements dans l'activité d'hébergement en phase de croissance importante ;
- les investissements relatifs aux activités mobiles italiennes (investissements de structures et investissements sur le réseau).

Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Aucun événement ou circonstance présentant un caractère significatif n'a été identifié au 31 décembre 2019.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Terrains et constructions	28	29
▪ Droits d'usage réseau	3	3
▪ Equipements du réseau	926	772
Total	957	804

<p>NOTE 21 : QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET ET DANS L'ACTIF NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</p>

Le Groupe ILAD détient principalement trois sociétés consolidées par mise en équivalence :

- Le 6 novembre 2015, la société ILIAD a pris une participation à hauteur de 50 % dans le capital social de la SAS Telecom Réunion Mayotte (TRM) pour un montant de 24 millions d'euros
- Le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir.

Le Groupe détient ainsi une participation indirecte de 31,6% dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel, celle-ci devant acquérir une participation indirecte de 32,9% dans Eir.

L'investissement par Iliad et NJJ (via sa filiale NJJ Tara) a été réalisé au travers d'un véhicule commun, NJJ Boru (dont le Groupe détient 49%, et NJJ Tara, 51%).

Le Groupe a déterminé que le prix d'acquisition de 316 millions d'euros correspondait d'une part à la valeur de son investissement dans Eir comptabilisé par mise en équivalence pour 300 millions d'euros et d'autre part à la valeur de l'option qui lui a été consentie par NJJ Tara pour 16 millions d'euros (cf. Note 22).

- Le 23 décembre 2019, la société Iliad a cédé à Cellnex 70% des actions On Tower France pour un montant de 1 404 millions d'euros. On Tower France s'était vu apporter courant 2019 les infrastructures passives du réseau mobile de Free Mobile. Au 31 décembre 2019 le Groupe conserve 30% des actions On Tower France.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Quote-part des résultats mis en équivalence avant impôt	-11	-19
Quote-part d'impôt sur le résultats mis en équivalence	-2	-4
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-13	-23

La quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence sont impactés par des éléments non récurrents :

- A hauteur de -26 M€ au 31 décembre 2018 notamment en raison des couts d'acquisition de Eir et de l'impact du plan de restructuration engagé par cette société postérieurement à son rachat ;
- A hauteur de -28 M€ au 31 décembre 2019 notamment en raison des couts exceptionnels engagés par Eir (renégociation de la dette financière et abandon des locaux du siège social historique).

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2019 et 2018 s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
A l'ouverture	318	16
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Ecart d'acquisition	0	0
Titres mis en équivalence au 01/01	318	16
Variations :		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence (1)	-13	-23
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	76	25
Dividendes payés	0	0
Ecart de conversion	0	0
Réduction de capital	0	0
Evolution du périmètre et acquisitions	601	300
Autres variations	0	0
Titres mis en équivalence à la fin de la période	982	318

(1) Dont quote-part de résultat de NJJ BORU : (25) en 2018 et (16) en 2019

Les principales variations au titre de l'évolution du périmètre concernent l'acquisition d'Eir par NJJ Boru en 2018 et la mise en équivalence de On Tower France en 2019 (postérieurement à la cession par le Groupe d'une participation majoritaire de 70% du capital de cette société le 23 décembre 2019).

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe TRM, sur la base des états financiers consolidés les plus récents conformément aux IFRS :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	64	62
Bénéfice net de l'exercice	6	5
Autres éléments du résultat global	0	0
Total du résultat global	6	5
Actifs non courants	101	94
Actifs courants	31	24
Passifs non courants	-61	-51
Passifs courants	-25	-32
Total capitaux propres	46	35

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe NJJ Boru, sur la base des états financiers consolidés les plus récents conformément aux IFRS :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	1198	935
Bénéfice net de l'exercice	-52	-73
Autres éléments du résultat global	240	77
Total du résultat global	188	4
Actifs non courants	4312	4 133
Actifs courants	549	483
Passifs non courants	-3030	-2 978
Passifs courants	-644	-639
Total capitaux propres	1187	999

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières de la société On Tower France, sur la base des états financiers les plus récents conformément aux IFRS :

En millions d'Euros	31/12/2019
Chiffre d'affaires	5
Bénéfice net de l'exercice	2
Autres éléments du résultat global	0
Total du résultat global	2
Actifs non courants	2007
Actifs courants	26
Passifs non courants	-10
Passifs courants	-17
Total capitaux propres	2006

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux sociétés dont les titres sont mis en équivalence.

NOTE 22 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Actif non courant :		
▪ Autres titres immobilisés	35	25
▪ Prêts, créances et autres actifs financiers	2	18
▪ Dépôts et cautionnements	24	7
Total actif non courant	61	50
Actif courant :		
▪ Prêts et créances	2	6
Total actif courant	2	6
Total autres actifs financiers	63	56

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an et les actifs financiers non courants à la part des créances dont l'échéance est à plus d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat net	18	22
▪ Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	35	25
▪ Actifs évalués au cout amorti	10	9
Total des autres actifs financiers	63	56

NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 26,3% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « immobilisations financières » pour un montant de 16 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 31 décembre 2019 (cf note 21).

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette en début exercice	56	37
Acquisitions	11	13
Ajustements de juste valeur	0	5
Remboursements	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	16
Cessions	-4	-15
Dotations aux provisions	0	0
Valeur nette en fin d'exercice	63	56

Les autres acquisitions et remboursements des années 2018 et 2019 ont trait notamment aux mouvements affectant les dépôts ou cautionnements versés, ainsi qu'aux créances dont l'échéance est à plus d'un an.

NOTE 23 : STOCKS

Le détail des stocks est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières	23	57
En cours		0
Produits finis	73	35
Stocks en valeur brute	96	92
Provisions :		
. sur matières premières	-3	0
. sur produits finis	-7	-2
Total des provisions	-10	-2
Stocks en valeur nette	86	90

La dépréciation des stocks de terminaux mobiles prend notamment en compte le stock endommagé non disponible à la vente, ainsi que les stocks de modèle de terminaux anciens qui ne sont plus commercialisés par le Groupe.

Les stocks de produits finis sont essentiellement dû au lancement de la nouvelle box Delta dont une partie (player) est vendue à l'abonné.

NOTE 24 : AUTRES ACTIFS

Le détail du poste autres actifs non courants est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants :		
Autres créances	64	32
Total brut	64	32
Amortissements et provisions des autres créances	-44	-16
Total des autres actifs non courants	20	-16

Les autres actifs non courants se rapportent uniquement à des actifs sur contrats (couts d'acquisitions de clients) constatés conformément à IFRS 15.

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Clients et autres actifs courants :		
Créances clients	643	769
Avances et acomptes	8	7
Créances fiscales (TVA)	399	191
Autres créances	72	54
Charges constatées d'avance	75	70
Total brut	1197	1 091
Provisions sur clients	-83	-117
Provisions sur autres débiteurs	0	-2
Total des autres actifs courants	1 114	972
Clients nets	560	652
Autres créances nettes	554	320

NOTE 25 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
--

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
OPCVM				
Valeur nette	1 334	1 334	113	113
Disponibilités (hors concours bancaires)	259	259	68	68
TOTAL valeur nette	1593	1 593	181	181

La politique du Groupe ILIAD est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, le Groupe ILIAD investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

NOTE 26 : CREANCE ET DETTE LIEES A L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Le 12 novembre 2019, la Société Iliad SA a déposé un projet d'OPRA auprès de l'AMF portant sur 11.666.666 actions propres en vue de la réduction du capital de la Société pour un montant brut maximum de 1,4 milliard d'euros.

L'AMF a rendu sa décision de conformité le 3 décembre 2019 et a apposé le visa n° 19-557 sur la note d'information. A l'issue de la période d'offre ouverte du 23 décembre 2019 au 13 janvier 2020, 11.666.666 ont été rachetées pour un montant brut total de 1.399.999.920 euros. Le règlement de l'OPRA est intervenu le 31 janvier 2020 et les actions rachetées dans le cadre de l'OPRA ont été annulées le 31 janvier 2020.

L'OPRA a été intégralement financée par une augmentation de capital de 11.666.666 actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et avec délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires. Le prospectus relatif à l'augmentation de capital (composé d'une note d'opération, d'un résumé et du document d'enregistrement universel) a été déposé le 17 janvier 2020 et a obtenu l'approbation de l'AMF sous le numéro 20-013. Au vu du certificat du dépositaire des fonds, le Directeur Général de la Société a, par sa décision du 29 janvier 2020, constaté la réalisation définitive de l'augmentation de Capital à hauteur de 11.666.666 actions nouvelles, dont 10.725.778 actions nouvelles souscrite par l'actionnaire majoritaire de la société, Monsieur Xavier Niel, par l'intermédiaire d'Holdco II, une société qu'il contrôle à 100%.

Dès le 11 novembre 2019, l'actionnaire majoritaire de la Société, par l'intermédiaire d'Holdco II, s'était engagé à souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital en plaçant un ordre portant sur 100% de son montant dans le cadre de l'offre au public, garantissant ainsi le succès de l'augmentation de Capital.

Cette double opération d'OPRA et d'augmentation de capital a permis à Iliad de préserver sa capacité d'investissement et témoigne de la confiance de Xavier Niel dans les perspectives de croissance du groupe.

Cette double opération est sans impact sur le nombre d'action et montant du capital social de la Société.

En application de la norme IAS 32, compte tenu de l'existence d'un engagement ferme de rachat et d'un engagement ferme de garantie des actions à la date de clôture un passif et un actif de 1,4 milliard d'euros ont été reconnus.

NOTE 27 : ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES

Le détail du poste « Actifs détenus en vue d'être cédés » est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Immeubles destinés à la vente	13	15
Actifs à céder	550	0
Total	563	15

Deux opérations importantes ont été initiées en 2019 et se poursuivront en 2020.

- Opération de cession de fibre en cofinancement

La société IFT détient au 31/12/2019 les actifs de fibre en cofinancement du Groupe qui se trouvaient historiquement chez Free et Free Infrastructure. Le Groupe a cédé le 28 février 2020 une fraction majoritaire des actions IFT à un tiers extérieur au Groupe.

- Opération de cession des infrastructures passives du réseau mobile :

La société Iliad Italia a cédé 80% de ses infrastructures mobiles à Cellnex courant 2019, les 20% restants seront cédés en 2020.

Au 31 décembre 2019, les actifs à céder se rapportent principalement à la finalisation des opérations ci-dessus ainsi qu'à la cession de sites mobiles en cours de construction dans le cadre du partenariat avec Cellnex.

D'autre part, dans le cadre de sa politique d'acquisition de locaux compatibles avec les contraintes inhérentes au déploiement du réseau de fibres FTTH, le Groupe ILIAD a procédé, lorsque cela était nécessaire, à l'acquisition d'immeubles dont seule une partie était destinée à être conservée pour les activités futures du Groupe, le surplus devant être cédé.

La fraction des immeubles destinés à être vendue est portée dans les actifs destinés à être cédés. Une filiale spécialisée est en charge du suivi de ces opérations.

Le résultat des opérations de cessions de ces immeubles, ainsi que l'impact des provisions relatives à ces actifs, est présenté au compte de résultat consolidé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

NOTE 28 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Toutes les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe Iliad sont exerçables.

Au cours de la période 2019, 33 130 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 33 130 actions nouvelles.

Cette opération combinée à l'opération Up2Share a eu pour conséquence une augmentation du capital social de 70 K€.

Par ailleurs, l'annulation d'actions propres a entraîné une réduction de capital de 44 K€.

Le capital a ainsi été porté de 13 085 K€ à 13 110 K€ au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, le Groupe ILIAD détient 771 542 actions propres.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Dirigeants	33 316 649	56,31
Public	25 845 432	43,69
Total	59 162 081	100

DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 21 mai 2019 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 0,90€ par action, soit un montant global de 53 230 K€.

Le dividende a été détaché de l'action le 24 juin 2019.

Le montant des résultats distribués en 2019 s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2018 versés en 2019 : 53 230 K€
- Acomptes sur dividendes versés en 2019 : Néant

Soit un total versé en 2019 de : 53 230 K€.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes à hauteur de 2.60€ par action existante.

OFFRE SALARIES

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 21 mai 2019, décidé de réaliser l'offre Up2Share réservée aux salariés du Groupe Iliad adhérents d'un Plan d'Epargne Groupe ou Plan d'Epargne Groupe International, dont le principe avait été arrêté lors de sa décision du 10 décembre 2018, par l'augmentation de capital d'Iliad S.A.

Cette offre a conduit à l'attribution de 283 396 actions nouvelles aux salariés du Groupe.

NOTE 29 : PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ASSIMILES
--

Plans d'options de souscription d'actions

Les tableaux suivants résument les caractéristiques essentielles des différents plans d'options de souscription d'actions et assimilés approuvés au cours de l'année 2019 et des années antérieures et encore en cours à la date de clôture. La charge enregistrée au titre de ces plans est nulle tant pour 2018 que pour 2019.

Au 31 décembre 2019 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2019	Options octroyées en 2019	Options radiées en 2019	Options exercées en 2019	Options exerçables au 31/12/2019	Options non exerçables au 31/12/2019
ILIAD								
29/05/2008	30/08/2010	67,67	112 128	0	0	21 385	90 743	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	186 273	0	0	11 745	174 528	0

Au 31 décembre 2018 :

Date de l'Assemblée	Date d'ouverture du plan	Prix de souscription	Options non exercées au 01/01/2018	Options octroyées en 2018	Options radiées en 2018	Options exercées en 2018	Options exerçables au 31/12/2018	Options non exerçables au 31/12/2018
ILIAD								
29/05/2008	05/11/2008	53,79	43 899	0	200	43 699	0	0
29/05/2008	30/08/2010	67,67	130 615	0	0	18 487	112 128	0
24/05/2011	07/11/2011	84,03	223 374	0	0	37 101	186 273	0

Dates d'exercice des options

Les options consenties pourront être exercées de la façon suivante :

Date d'ouverture du plan	Modalités d'exercice des options
30-août-10	Options exerçables le 29 août 2014 pour 30 % des options et le 29 août 2015 pour 70 % des options
07 novembre 2011	Options exerçables le 06 novembre 2016

Attributions gratuites d'actions

FREE MOBILE

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité, exerçable à compter du 1^{er} juillet 2019, en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant.

Le 14 juin 2019, le conseil d'administration de la Société, après examen des recommandations du Comité des rémunérations, a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2010, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). Le conseil d'administration a nommé, sur recommandation des administrateurs indépendants, un second cabinet d'expert afin d'apporter un degré de confort supplémentaire aux actionnaires d'Iliad. La valeur des actions Free Mobile ressort à 11,7 euros et la parité d'échange est de 8,9 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet 2019, les actions Free Mobile contre 954 046 actions de la société aux salariés et mandataires sociaux concernés. A l'issue de cette transaction, Iliad détient 99,62 % de Free Mobile.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'élève à 508 K€ pour l'exercice 2018 et à 349 K€ pour l'exercice 2019.

ILIAD

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5 % du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/10/2020 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2019 est supérieure à la marge d'Ebitda France pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- ✓ 30/10/2021 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieur à 40% ;
- ✓ 30/10/2022 : acquisition de 10 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 1,7 millions à la date du 01/10/2022 ;
- ✓ 30/10/2023 : acquisition de 40 % des actions gratuites allouées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 2,5 millions à la date du 01/10/2023.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève à 10 877 K€ pour chacun des exercices 2018 et 2019.

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, une première attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 122 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, exerçables entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/09/2021 : Tranche 1 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2021 :
 - Pour 50% des AGA, le ratio Ebitda – Capex en France (hors activités B2B) devra être supérieur à 1 milliard d'euros au 31/12/2020 ; et
 - Pour 50% des AGA, la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieure à 40% ;
- ✓ 30/09/2022 : Tranche 2 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2022 : la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2021 devra être supérieure à la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2020 :
- ✓ 30/09/2023 : Tranche 3 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2023 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur à 3 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés mobile Italie devra être supérieur à 6 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
- ✓ 30/09/2024 : Tranche 4 pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 septembre 2024 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur à 3,5 millions au 1^{er} septembre 2024 ;
 - Pour 50% des AGA, le chiffre d'affaires des activités du Groupe en Italie devra être supérieur à 500 millions au 30 juin 2024.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 368 K€ en 2018 et à 6 687 K€ en 2019.

Au cours de l'exercice 2019, une seconde attribution globale représentant près de 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 184 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2021 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- ✓ 30/11/2021 : Tranche 1, représentant 30% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2021 : la différence entre l'EBITDAaL et

le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est au moins égale à la différence entre l'EBITDAaL et le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- ✓ 30/11/2022 : Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2022 :
 - Pour 50% des AGA, le nombre d'abonnés fibre devra être supérieur ou égal à 3 millions au 30 juin 2022 ;
 - Pour 50% des AGA, la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 devra être supérieure ou égale à la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- ✓ 30/11/2023 : Tranche 3 représentant 30% des actions gratuites allouées, pour laquelle la période d'acquisition se termine le 30 novembre 2023 : le nombre d'abonnés fibre devra être supérieur ou égal à 3.7 millions au 30 juin 2023.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 875 K€ en 2019.

ILIAD Italia

ILIAD Holding S.p.A a mis en place, suite à l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2,7% du capital social de sa filiale la société ILIAD Italia et a arrêté la liste des bénéficiaires.

L'attribution globale définitive représente 2,5 % du capital d'ILIAD Italia et a été allouée courant 2018 à 53 salariés italiens ou français du Groupe (dont un dirigeant italien).

Une attribution complémentaire d'environ 0,15% de capital a été allouée courant 2019 à 13 salariés italiens du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, les actions sont acquises au terme d'une période de deux ans, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres ILIAD Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 683 K€ en 2018 et à 2 787 K€ en 2019.

NOTE 30 : PROVISIONS

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2019 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts, à des coûts liés au personnel et à des charges sur contrats à long terme devenus onéreux.

Le détail des provisions est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Provisions « non courantes »		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	164	2
Total des provisions « non courantes »	164	2
Provisions « courantes »		
Provisions pour risques	51	34
Provisions pour charges	105	1
Total des provisions « courantes »	156	35
Total des provisions	320	37

Les provisions sont considérées « non courantes » lorsque le Groupe ILIAD s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2019 :

En millions d'Euros	Valeur au 31/12/2018	Augmentations 2019 (dotations)	Diminutions 2019 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2019 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2019
Provisions pour risques	34	21	-4	-1	0	1	51
Provisions pour charges	3	252	0	0	0	14	269
TOTAL	37	273	-4	-1	0	15	320

Les augmentations de l'exercice comprennent notamment l'impact des dépréciations se rapportant à des contrats à long terme devenus onéreux suite à des repositionnements ou à des changements intervenus dans les paramètres économiques ou dans les conditions de marché existant lors de leur signature.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2018 :

En millions d'Euros	Valeur au 31/12/2017	Augmentations 2018 (dotations)	Diminutions 2018 (reprises provisions utilisées)	Diminutions 2018 (reprises provisions non utilisées)	Changements de périmètre	Autres variations	Valeur au 31/12/2018
Provisions pour risques	43	11	-3	-17	0	0	34
Provisions pour charges	1	0	0	0	0	2	3
TOTAL	44	11	-3	-17	0	2	37

NOTE 31 : PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts bancaires	1 079	934
Emprunts obligataires	2 438	2 434
Emprunts relatifs aux locations- financement	0	38
Autres dettes financières	1	1
Total passifs financiers non courants	3 518	3 407
Emprunts bancaires et titres négociables à court terme	1 665	715
Emprunts relatifs aux locations- financement	0	23
Concours bancaires	3	7
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Autres dettes financières	17	12
Total passifs financiers courants	1 685	757
TOTAL	5 203	4 164

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle ou anticipée est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Solde au 1^{er} janvier 2019	4 164	2 665
Effet de l'application d'IFRS 16	-60	
Solde au 1^{er} janvier 2019 après prise en compte de l'effet d'IFRS 16	4 104	
Nouveaux emprunts (1)	1 135	1 567
Remboursements d'emprunts (2)	-68	-86
Variation des concours bancaires	-5	6
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Variation de périmètre	23	0
Autres	13	12
Total des dettes à la clôture	5 203	4 164
(1) Dont nouveaux emprunts hors crédits-baux		1 528
(2) Dont remboursement de crédit-baux		-29

Description des caractéristiques des principaux emprunts obligataires au 31/12/2019

Le 1^{er} décembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Cette obligation est remboursable au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Le 10 octobre 2017, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 1,500%. Cette obligation est remboursable au pair à échéance le 14 octobre 2024.

Le 23 avril 2018, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant total de 1 150 millions d'euros. L'émission a été réalisée en deux tranches :

- une première tranche de 500 millions d'euros présentant un coupon annuel de 0,625% et remboursable au pair à échéance le 25 novembre 2021;
- une seconde tranche de 650 millions d'euros présentant un coupon annuel de 1,875% et remboursable au pair à échéance le 25 avril 2025.

Garanties données

Aucune garantie particulière n'a été consentie par le Groupe ILIAD en contrepartie des concours bancaires ou des emprunts bancaires existants.

Description des caractéristiques des principaux contrats d'emprunts bancaires en cours au 31 décembre 2019

Crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué revolving de 1 650 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales, extensible jusqu'à 2025 suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, ce contrat de crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,250 % et 1,200 % par an.

Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2019.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Term Loan de 500 millions d'euros :

Le Groupe ILIAD dispose d'un crédit à terme de 500 millions d'euros auprès de banques françaises et internationales. Ce prêt a une maturité finale à 2023, suite à sa renégociation le 16 juillet 2018. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 12 février 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,700% et 1,500%.

Groupe ILIAD : Etats financiers consolidés en IFRS au 31/12/2019

Cette ligne est entièrement utilisée au 31 décembre 2019, mais a fait l'objet d'un remboursement anticipé intégral le 9 janvier 2020.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu en 2010 le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2020.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2022, mais a fait l'objet d'un remboursement anticipé intégral le 28 février 2020.

Le 08 décembre 2016, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique. Cette ligne amortissable à compter de 2020 présente une maturité finale en 2030.

Le 17 décembre 2018, un nouvel emprunt de 300 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux de fibre optique.

Toutes ces lignes de crédit sont totalement utilisées au 31 décembre 2019. Le Groupe a procédé début 2020 à un remboursement anticipé d'une partie de ces lignes de crédit à hauteur de 83 millions d'euros.

Par ailleurs l'ensemble des contrats de ces crédits a été amendé le 22 février 2019.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Lignes bilatérales avec KFW IPEX-Bank :

Le 13 décembre 2017, dans le cadre de son développement du Groupe dans le déploiement de son réseau FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu le soutien de KFW IPEX-Bank à travers la mise en place d'une ligne de crédit de 90 millions d'euros. Cette ligne, sous forme de prêt amortissable, a une maturité finale de 11 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 15 février 2019. Cette ligne est totalement utilisée au 31 décembre 2019.

Le 26 avril 2019, un nouvel emprunt de 150 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes et mobiles en France et en Italie. Cette ligne amortissable présente une maturité finale en 2031. Cette ligne de crédit est non utilisée au 31 décembre 2019, et reste disponible jusqu'au 26 avril 2021.

Le taux d'intérêt applicable sur ces crédits est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,90 % et 1,20 % par an.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Ligne bilatérale de 50 millions d'euros avec un établissement bancaire :

Le 29 novembre 2018, le Groupe ILIAD a souscrit une ligne de crédit bilatérale de 50 millions d'euros auprès d'un établissement bancaire, pour accompagner le Groupe dans ses besoins de financements généraux. Cette ligne, sous forme de prêt in fine, a une maturité finale de 5 ans. Par ailleurs, le contrat du crédit a été amendé le 4 mars 2019.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau de levier financier du Groupe, soit entre 0,70 % et 1,50 % par an, suite à l'amendement du 4 mars 2019. Ce financement est entièrement utilisé au 31 décembre 2019, mais a fait l'objet d'un remboursement anticipé intégral le 27 janvier 2020.

Les « *covenants* » financiers octroyés sont décrits en note 35.

Schuldscheindarlehen (placement privé de droit allemand auprès d'investisseurs institutionnels) :

Le 22 mai 2019, le Groupe ILIAD a émis un Schuldscheindarlehen d'un montant total de 500 millions d'euros comprenant :

- Trois tranches fixes d'un montant total de 175 millions d'euros avec des taux de 1,400%, 1,845% et 2,038% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027
- Trois tranches variables d'un montant total de 325 millions d'euros avec des marges de 1,40%, 1,70% et 1,80% et remboursables in fine respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027

Programme de titres négociables à court et moyen terme

Programme NEU CP (< 1 an) de 1 milliard d'euros :

Depuis le 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD dispose d'un programme de Neu CP (anciennement billets de trésorerie).

Initialement de 500 millions d'euros, le programme est passé à 800 millions d'euros en 2015, à 1000 millions d'euros début 2017, au moment des renouvellements annuels, puis à 1 400 millions d'euros par amendement le 16 septembre 2019.

Au 31 décembre 2019, cette ligne était utilisée à hauteur de 995 millions d'euros.

Ventilation de l'endettement financier

L'endettement financier après couverture à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Endettement à taux fixe	3 245	2 874
Endettement à taux variable	1 957	1 290
Total des dettes à la clôture	5 203	4 164

Ventilation par échéance des engagements fermes de financement

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance contractuelle ou anticipée de l'endettement financier au 31 décembre 2019 :

En millions d'Euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	670	524	555	1 749
Emprunts obligataires	0	1 138	1 300	2 438
Titres négociables à court et moyen terme	995	0	0	995
Concours bancaires	3	0	0	3
Autres	17	0	1	18
TOTAL Endettement Financier	1 685	1 662	1 856	5 203
Dettes fournisseurs	1 172	1 247	57	2 476
TOTAL Engagements fermes de financement	2 857	2 909	1 913	7 679

NOTE 32 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS
--

Le détail des fournisseurs et autres créiteurs est le suivant :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Autres passifs non courants :		
Dettes fournisseurs	1 304	1 544
Dettes fiscales et sociales	29	19
Autres dettes	0	0
Total Autres passifs non courants	1 333	1 563
Fournisseurs et autres créiteurs :		
Dettes fournisseurs	1 172	1 474
Avances et acomptes	113	6
Dettes fiscales et sociales	410	290
Autres dettes	39	22
Produits constatés d'avance	120	88
Total des fournisseurs et autres créiteurs courants	1 854	1 880
Total	3 187	3 443

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs de biens et services	664	712
Fournisseurs d'immobilisations	1 812	2 306
Total	2 476	3 018

NOTE 33 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les seules transactions avec des parties liées concernent les dirigeants.

Transactions avec les principaux dirigeants :

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ILIAD.

- La rémunération des onze principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En millions d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
▪ Rémunération totale	3	3
▪ Paiements en actions ou assimilés	10	6
Total	13	9

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Le 06 mars 2017, le Conseil d'Administration de la société ILIAD a décidé d'autoriser un nouveau mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 12,5% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Les 12 mars et 14 mai 2018, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser de nouveaux mécanismes de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ces

mécanismes ont porté globalement au maximum sur 30% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé à chaque fois par un expert indépendant.

Le 14 juin 2019, le conseil d'administration de la Société, après examen des recommandations du Comité des rémunérations, a autorisé la mise en œuvre de la liquidité des actions Free Mobile prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2010, par l'exercice de la promesse de vente des actions stipulée au profit de la Société.

Conformément au pacte, la liquidité a été réalisée exclusivement en titres Iliad et la valorisation des actions Free Mobile a été effectuée par un expert indépendant sur la base d'une approche multicritères (multiple d'Ebitda, Ebitda-Capex...). Le conseil d'administration a nommé, sur recommandation des administrateurs indépendants, un second cabinet d'expert afin d'apporter un degré de confort supplémentaire aux actionnaires d'Iliad. La valeur des actions Free Mobile ressort à 11,7 euros et la parité d'échange est de 8,9 actions Free Mobile pour une action de la Société. Iliad a ainsi échangé, courant juillet, les actions Free Mobile contre 954 046 actions de la société aux salariés et mandataires sociaux concernés. A l'issue de cette transaction, Iliad détient 99,62 % de Free Mobile.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD:

Plan 2017

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2016, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5% du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 61 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, exerçables entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances.

Plan 2018

ILIAD a mis en place, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, une attribution globale représentant 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 122 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, exerçables entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions.

Plan 2019

Au cours de l'exercice 2019, une attribution globale représentant près de 0,5% du capital d'ILIAD a été allouée à 184 salariés du Groupe ou dirigeants.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, exerçables entre 2021 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et conditions de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions.

Offre salariés

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 21 mai 2019, décidé de réaliser l'offre Up2Share réservée aux salariés du Groupe Iliad adhérents d'un Plan d'Epargne Groupe ou Plan d'Epargne Groupe International, dont le principe avait été arrêté lors de sa décision du 10 décembre 2018, par l'augmentation de capital d'Iliad S.A.

Cette offre a conduit à l'attribution de 283 396 actions nouvelles aux salariés du Groupe à des conditions préférentielles.

Impact des attributions gratuites d'actions ILIAD Italia:

ILIAD Holding S.p.A a mis en place, suite à l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2,7% du capital social de sa filiale la société ILIAD Italia et a arrêté la liste des bénéficiaires.

Une première attribution globale définitive représentant 2,5 % du capital d'ILIAD Italia a été allouée courant 2018 à 53 salariés italiens ou français du Groupe (dont un dirigeant italien).

Une attribution complémentaire d'environ 0,15% de capital a été allouée courant 2019 à 13 salariés italiens du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, les actions sont acquises au terme d'une période de deux ans, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres ILIAD ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres ILIAD Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 683 K€ en 2018 et à 2 787 K€ en 2019.

Transaction avec On Tower France:

Dans le cadre du partenariat stratégique du Groupe Iliad avec le groupe Cellnex concernant ses activités d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en France et en Italie finalisé décrit dans la note 11, la société On Tower France fournit depuis décembre 2019 pour le Groupe ILIAD des prestations d'accueil sur des infrastructures passives de télécommunications en France. Le partenariat prévoit également la construction de nouveaux sites qui seront vendus par le Groupe ILIAD à On Tower France. Au 31 décembre 2019, le Groupe ILIAD détient 30% des titres de On Tower France (cf Note 21).

Transaction avec NJJ Boru :

Le Groupe ILIAD réalise des prestations diverses pour le compte de la société NJJ Boru (détenue à 49% par le Groupe Iliad), maison mère de la société EIR. Le montant reconnu au titre de ces prestations en chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 2 850 K€.

Transaction avec Monaco Telecom :

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 31 décembre 2019 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 1 625 K€.

Transaction avec Salt Mobile

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 1 750 K€.

NOTE 34 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Réconciliation par classe et par catégorie comptable :

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

En millions d'Euros	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2019 :						
Disponibilités	259				259	259
Valeurs mobilières de placement	1 334				1 334	1 334
Clients			560		560	560
Autres débiteurs			554		554	554
Autres actifs financiers courants	2		0		2	2
Autres actifs financiers non courants	16	35	10		61	61
Passifs financiers non courants				-3 518	-3 518	-3 518
Passifs financiers courants				-1 685	-1 685	-1 685
Autres passifs non courants				-1 333	-1 333	-1 333
Autres passifs courants				-1 854	-1 854	-1 854
Valeur comptable des catégories	1 611	35	1 124	-8 390	-5 620	-5 620

En millions d'Euros	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2018 :						
Disponibilités	68				68	68
Valeurs mobilières de placement	113				113	113
Clients			652		652	652
Autres débiteurs			320		320	320
Autres actifs financiers courants			0		0	0
Autres actifs financiers non courants	22	25	9		56	56
Passifs financiers non courants				-3 407	-3 407	-3 407
Passifs financiers courants				-757	-757	-757
Autres passifs non courants				-1 563	-1 563	-1 563
Autres passifs courants				-1 880	-1 880	-1 880
Valeur comptable des catégories	203	25	981	-7 607	-6 398	-6 398

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les actifs comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat, comprennent principalement les composantes de la trésorerie lesquelles sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global comprennent principalement les titres immobilisés.
- les créances au coût amorti comprennent principalement les prêts, les dépôts et cautions, les créances clients et certaines autres créances diverses courantes ;
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières, des dettes fournisseurs et d'autres dettes diverses courantes et non courantes ;
- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liées aux contrats de location-financement est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.

NOTE 35 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS**Risque de marché****Risque de change**

Le Groupe ILIAD acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où la monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts par ce dernier dans la limite d'un horizon qui n'excède pas un an et demi.

Le Groupe ILIAD a choisi de couvrir son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en US Dollar est peu significative sur l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2019, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IFRS 9.

Le résultat du Groupe au 31 décembre 2019 est impacté à hauteur de (2 642) K€ au titre des couvertures de change.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de (2 221) K€ au titre de ces couvertures.

Risque de taux

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de contrats de couvertures de taux.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de taux sur les financements réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux, ces contrats étant principalement à taux fixe.

Compte tenu des différents contrats à taux fixe, l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe est quasiment intégralement couvert.

Le Groupe n'a aucun actif financier significatif (obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances), ni aucun engagement hors bilan entraînant un risque de taux (titres à rémérés, contrats à terme de taux, etc.).

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

En millions d'Euros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Passifs financiers	1 685	1 662	1 856	5 203
Actifs financiers	2	16	45	63
Position nette avant gestion	1 683	1 646	1 811	5 140
Hors bilan				
Position nette après gestion	1 683	1 646	1 811	5 140

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 10 992 K€.

Risques sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. note 28).

Risque de liquidité

Le Groupe ILIAD s'appuie sur sa solide rentabilité, sa trésorerie, ses lignes bancaires disponibles et son accès aux différents marchés (bancaires, obligataires et monétaires) pour assurer le financement de son développement.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« covenants ») de ses différentes lignes bancaires (dont BEI, KfW IPEX Bank et ses crédits syndiqués).

Au 31 décembre 2019, les «covenants» (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus suite aux divers amendements des contrats de crédit mentionnés en note 31 sont les suivants :

	Ratio financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31 décembre 2019
<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de 1 650 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne Term Loan de 500 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2010 de 150 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2012 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2016 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2018 de 300 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2019 de 100 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne BEI – 2019 de 200 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne KFW – 2017 de 90 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne KFW – 2019 de 150 M€ (emprunteur ILIAD) • Ligne bilatérale – 2018 de 50 M€ (emprunteur ILIAD) 	Ratio de Leverage < 3,5	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 2,1

Il est rappelé par ailleurs que le ratio d'endettement (ou « Leverage ») est le rapport entre la dette nette et l'EBITDA hors provisions du Groupe sur la période.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la rentabilité de ses activités, de la maturité de sa dette (cf. note 31), et de son faible taux d'endettement.

Risque de crédit / Risque de contrepartie

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. note 34 « Instruments financiers »).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : au 31 décembre 2019, les créances clients s'élevaient à 643 millions d'euros en valeur brute et 560 millions d'euros en valeur nette (cf. note 24 « Clients et autres débiteurs »). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement.

- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur (i) des titres de créances négociables (billets de trésorerie dont la maturité n'excède pas trois mois ou (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, ou (iii) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Au 31 décembre 2019, les placements à court terme s'élèvent à 1 334 millions d'euros (cf. note 26 « Trésorerie et équivalents de trésorerie »). Ces placements n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2019, le solde du poste « Clients » s'établit à 643 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 83 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en quasi-totalité comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2019, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

Risque de concentration

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe ILIAD n'est pas exposé au risque de concentration.

NOTE 36 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS**36-1. INVESTISSEMENTS DE RESEAUX :**

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 92,8 millions d'euros au titre d'investissements futurs sur son réseau.

36-2. ENGAGEMENTS LIES AUX LICENCES TELECOM**France :**

Le 14 janvier 2018, le Groupe ILIAD, via sa filiale Free Mobile, a signé un accord avec le gouvernement. Cet accord inclut également les autres opérateurs de réseau mobile métropolitains. Dans cet accord visant à améliorer la couverture du territoire en très haut débit mobile avec recours accru à la mutualisation active ou passive, le Groupe ILIAD a pris les principaux engagements suivants : déploiement de 2 000 sites en zones blanches en RAN Sharing, à 4 opérateurs d'ici 5 ans, déploiement de 3 000 sites en zones dites grises (en zone de déploiement prioritaire) d'ici 5 ans et atteinte d'un niveau de couverture renforcé à fin 2029 dans le cas où le Groupe obtiendrait des fréquences dans la bande 900 Mhz à l'issue de la procédure de réattribution du 900 Mhz. En contrepartie de ces engagements, le gouvernement s'est notamment engagé à ne pas augmenter les redevances annuelles des licences 900, 1800 et 2100 Mhz et à exonérer d'IFER les sites déployés en zones blanches et zones grises d'ici 2022.

Licence 3G – 900 / 2100 MHz :

La décision n° 2010-0043 du 12 janvier 2010 autorisant FREE MOBILE à établir et exploiter un réseau 3G comprend un certain nombre d'obligations, concernant notamment la date d'ouverture commerciale, le calendrier de déploiement et la couverture de la population, ainsi que les services devant être offerts. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 27 % de la population avant début 2013, puis 75 % avant début 2015 et 90 % de la population avant début 2018 (jalon atteint).

Licence 4G – 2600 MHz :

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée renouvelable de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population en 2015, 60 % en 2019, 75 % en 2023, 98% en 2027 et 99,6% en 2030. Les trois premiers jalons sont d'ores et déjà atteints.

Licence 1800 MHz :

Par décision n°2014 -1542 du 16 décembre 2014, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, de janvier 2015 à octobre 2031. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra couvrir 25 % de la population avant octobre 2015, puis 60 % avant octobre 2019 (jalon atteint) et 75 % de la population avant octobre 2023. Ces obligations de couverture peuvent néanmoins être satisfaites via d'autres fréquences détenues par FREE MOBILE.

Licence 700 MHz :

Par décision n° 2015-1567 du 8 décembre 2015, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 10MHz dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment couvrir 98 % de la population d'ici janvier 2027, puis 99,6 % de la population d'ici fin 2030.

Licences Outre-Mer :

Par décision n° 2016-1520, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser les fréquences suivantes :

Guadeloupe et Martinique :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Guyane :

- Fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Saint-Barthélemy et Saint-Martin :

- Fréquences dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture, de respect des accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France, ainsi que d'obligations en matière de stimulation du marché, d'emploi et d'investissement.

Par décision n° 2017-1037 en date du 5 septembre 2017, l'ARCEP a abrogé l'autorisation d'utilisation de fréquences n° 2016-1520 dont FREE MOBILE a demandé la cession et a octroyé à FREE CARAIBE l'autorisation d'utilisation des fréquences initialement attribuées à FREE MOBILE.

Italie :

La décision du Ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, validant le transfert des droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex (cf. détails Note 17 : immobilisation incorporelles) à ILIAD ITALIA (filiale du Groupe ILIAD), précise les obligations de couverture afférant à ces droits d'usage. Au titre de ces obligations, ILIAD ITALIA devra :

- être en mesure de lancer commercialement des services mobile en 1800 MHz d'ici janvier 2020 (jalon atteint) ;
- couvrir en 2100 MHz (ou en 900 MHz) les chefs-lieux de régions d'ici le 1^{er} juillet 2022 et les chefs-lieux des provinces d'ici le 1^{er} janvier 2025 ;
- couvrir en 2600 MHz 20 % de la population 24 mois après la mise à disposition du 2600 MHz et 40 % de la population 48 mois après la mise à disposition du 2600 MHz.

La décision n° 231/18/CONS de l'AGCOM a précisé les obligations de couverture des opérateurs attributaires des fréquences 5G en Italie. A ce titre, ILIAD ITALIA devra :

- être en mesure de déployer son réseau et utiliser les fréquences 3600MHz dont elle est attributaire dans les 2 ans suivants leur disponibilité ;
- couvrir en 3600 MHz 5% de la population dans chaque région italienne sous 48 mois à compter de l'attribution des droits ;
- couvrir en 700 MHz 80% de la population 36 mois après la mise à disposition de ces fréquences (juin 2022 au plus tard) et 99,4% 54 mois après leur mise à disposition, ce second jalon pouvant être effectué sous une forme partagée ou collective via des accords d'itinérance ou de partage de fréquences par exemple ;
- Couvrir en 700MHz les principaux axes de transports, les ports, etc. sous 42 mois ainsi que les principales zones touristiques 66 mois après leur identification.

36-3. AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose :

- d'une ligne de crédit d'un montant de 1 650 millions non utilisée au 31 décembre 2019 ;
- d'un programme NEU CP de 1 400 millions d'euros utilisé à hauteur de 995 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;
- de plusieurs lignes de crédit auprès de BEI utilisées à hauteur de 608 millions d'euros au 31/12/2019.
- de deux lignes de crédit auprès de KFW pour 240 millions d'euros utilisés à hauteur de 90 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 1 078,3 M€
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe ILIAD s'élève à 9 M€

36-4. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe ILIAD.

36-5. EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS

Le Groupe ILIAD n'a pas recours à ce type de financement.

36 -6. PROCES ET LITIGES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Iliad est impliqué dans des litiges sociaux, réglementaires, fiscaux et commerciaux.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Litiges SFR :

Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free également du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Par jugement du 29 janvier 2018, et après compensation, le Tribunal de Commerce a condamné SFR à indemniser Free Mobile à hauteur de 5 millions d'euros. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numéricâble-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice. Le Tribunal de Commerce a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble pour pratique commerciale trompeuse dans l'utilisation du terme « fibre » pour les offres RED FIBRE, BOX FIBRE STARTER, BOX FIBRE POWER et BOX FIBRE FAMILY en raison de leur terminaison coaxiale finale. En conséquence, le tribunal a condamné solidairement SFR et NC Numéricâble à un certain nombre d'objections. SFR a fait appel de la décision. L'affaire est toujours en cours.

Par assignation du 20/08/2019, les sociétés BFM TV, RMC Découverte et Diversité TV France ont assigné Free devant le tribunal de grande instance en vue de voir condamner cette dernière pour violation de leurs droits voisins et leurs marques. Au titre des droits voisins, les sociétés demandent au tribunal une indemnité forfaitaire, dont elles feront entre elles affaire de la répartition, de 811.600 euros par mois au prorata et pour chaque mois qui se sera écoulé entre le 20 mars 2019 et la date de la fin de la violation revendiquée, ainsi que 150 000 euros de préjudice moral. Au titre des marques, les sociétés BFM TV et RMC Découverte demandent au tribunal une indemnité de 2 000 000 euros, la société Diversité TV France demandant 500 000 euros. L'ensemble des sociétés demandent, enfin, 70 000 au titre du préjudice moral causé par l'atteinte à leurs marques. La société Free estime n'être l'auteure d'aucune des violations revendiquées par les sociétés BFM TV, RMC Découverte et Diversité TV France. L'affaire est en cours.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 813 millions d'euros. Par décision du 27 février 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de l'ensemble de ses demandes et a condamné Bouygues Telecom à verser à Free Mobile 350 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Le 10 février 2020, Bouygues Telecom a fait appel de la décision du tribunal de commerce de Paris.

Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice de 275,6 millions d'euros. Bouygues Telecom a fait une demande reconventionnelle estimant avoir subi un préjudice d'une prétendue pratiques de concurrence déloyale lui ayant causé un préjudice de 284,7 millions d'euros. L'affaire est toujours en cours.

Litige UFC :

Par assignation du 11 mars 2019 sur le fondement de l'article 623-1 du code de la consommation, l'UFC demande au Tribunal de Grande Instance de Paris de condamner Free Mobile pour non-respect de ses obligations contractuelles en ce qu'elle aurait prélevé des frais de non-restitution de terminaux confiés en location à 9 abonnés alors que ceux-ci auraient justifié de leur expédition conformément aux Conditions Générales d'Abonnement. L'UFC demande donc la condamnation de Free Mobile au remboursement des frais perçus ainsi qu'à des mesures de publication pour informer les consommateurs concernés de leur droit à indemnisation. L'affaire est toujours en cours.

NOTE 37 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
--

Le 16 janvier 2020, Iliad a annoncé les résultats de l'offre publique de rachat d'actions ("OPRA") initiée le 12 novembre 2019 par le Groupe sur ses propres actions. L'offre publique était ouverte du 23 décembre 2019 au 13 janvier 2020 (inclus) et offrait aux actionnaires la possibilité d'un rachat au prix unitaire de 120 euros de leurs actions Iliad dans la limite de 11.666.666 actions. Le nombre d'actions présentées en réponse à l'OPRA, soit 15 239 719 actions, étant supérieur au nombre maximum de 11.666.666 actions que la société Iliad s'était engagée à racheter, il a été procédé à une réduction proportionnelle des demandes de rachat (selon les dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce). Ainsi, Iliad a racheté 11.666.666 de ses propres actions ordinaires, représentant 19,7% de son capital. L'OPRA a été intégralement financée par une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et avec délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires. Du fait de l'augmentation de capital, l'OPRA n'a eu aucun impact sur l'endettement d'Iliad ou sur le résultat net par action du groupe en raison de l'annulation des actions rachetées dans le cadre de l'OPRA.

Cette augmentation de capital, initiée le 20 janvier 2020 et du même montant que l'OPRA, était ouverte à tous les actionnaires d'Iliad et garantie à 100% par Xavier Niel (via une société contrôlée à 100% par Xavier Niel). Les résultats de cette augmentation de capital ont été publiés le 27 janvier, avec au final 10,7 millions d'actions nouvelles souscrites directement et indirectement par Xavier Niel et le reste des actions nouvelles, soit 940 888 actions, par le reste de l'actionnariat.

Le 28 février 2020, conformément à l'accord annoncé le 3 septembre 2019, Iliad S.A. a annoncé avoir finalisé la mise en œuvre de son partenariat stratégique avec InfraVia (fonds d'infrastructure français) au travers de la cession de 51% d'Investissements dans la Fibre des Territoires ("IFT") à InfraVia pour une valeur d'entreprise à 100% d'environ 600 millions d'euros. Créée à l'occasion du partenariat, IFT est une société dédiée à la gestion active des lignes fibres qui assure l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH dans les zones moyennement denses et peu denses. Cette société dédiée fournit à Free, dans le cadre d'un contrat de services de très long terme, l'ensemble des services d'accès et d'informations aux prises cofinancées et pourra également fournir les mêmes services à des opérateurs tiers.

Enfin, plusieurs remboursements d'emprunts sont intervenus début 2020 par anticipation des maturités contractuelles (ce qui explique leur reclassement en dettes exigibles à court-terme), grâce aux produits de cession dans le cadre du partenariat stratégique conclu avec Cellnex en 2019 :

- 9 janvier 2020 : remboursement anticipé d'un crédit à terme syndiqué de 500 millions d'euros auprès de banques commerciales (maturité contractuelle initiale en 2023)
- 27 janvier 2020 : remboursement anticipé d'une ligne bilatérale de 50 millions d'euros auprès d'un établissement bancaire (maturité contractuelle initiale en 2023)
- 28 février 2020 : remboursement anticipé d'une ligne bilatérale de 83 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (maturité contractuelle initiale en 2022)

NOTE 38 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2019

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Pourcentage d'intérêt 31/12/2018	Méthode de consolidation de l'exercice
ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ASSUNET 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96%	89,96%	I.G.
CENTRAPEL 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
CERTICALL 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	538 329 913	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
EQUALINE 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
F DISTRIBUTION 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FIBRE INC 1209 Orange Street, WILMINGTON New Castle County, 19801 Delaware – Etats-Unis	/	Wilmington	100,00%	100,00%	I.G.
FREEMOB 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	97,99%	97,99%	I.G.
FREE CARAIBE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	808 537 641	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE CARRIER 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE FREQUENCES 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	99,98%	99,87%	I.G.
FREE INFRASTRUCTURE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE MOBILE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	99,62%	97,30%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Pourcentage d'intérêt 31/12/2018	Méthode de consolidation de l'exercice
FREE R&D 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
FREE RESEAU 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	100,00%	99,99%	I.G.
IFW 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IH 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 10 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	844 880 492	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 4 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	799 285 820	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD 6 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 309 486	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IFT 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	852 619 352	Paris	100,00%	/	I.G.
ILIAD 78 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	834 315 673	Paris	78,45%	70,00%	I.G.
ILIAD 8 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	880 117 015	Paris	100,00%	/	I.G.
ILIAD 9 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	880 117 064	Paris	100,00%	/	I.G.
ILIAD GAMING 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	522 418 250	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
ILIAD HOLDING S.p.A Largo Angelo Fochetti 29 ROME - Italie	/	Rome	100.00 %	100.00 %	I.G.
ILIAD ITALIA S.p.A Largo Angelo Fochetti 29 ROME - Italie	/	Rome	100.00 %	100.00 %	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Pourcentage d'intérêt 31/12/2018	Méthode de consolidation de l'exercice
IMMOBILIERE ILIAD 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	501 194 419	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
INITIX 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	828 684 639	Paris	/	95,05%	N.C.
IRE 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
JAGUAR NETWORK 71 avenue Andre Roussin 13016 MARSEILLE	439 099 656	Marseille	75,54%	/	I.G.
JAGUAR NETWORK SUISSE rue des Paquis 11 1201 GENEVE - Suisse	/	Genève	75,54%	/	I.G.
JT HOLDING 71 avenue Andre Roussin 13016 MARSEILLE	801 382 300	Marseille	75,54%	/	I.G.
MCRA 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
NJJ BORU 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	833 797 467	Paris	49,00%	49,00%	M.E.
ON TOWERCO France 31-33 rue de la Baume 75008 PARIS	834 309 676	Paris	30,00%	100,00%	M.E.
ONLINE IMMOBILIER 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	95,003%	95,003%	I.G.
ONLINE 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	95,003%	95,003%	I.G.
PREDICTIV PRO SAS 71 avenue Andre Roussin 13 016 MARSEILLE	880 472 683	Marseille	75,54%	/	I.G.
PROTELCO 8 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
QUALIPEL 61 rue Julien Grimau 94400 VITRY SUR SEINE	533 513 958	Vitry sur Seine	100,00%	100,00%	I.G.
RESOLUTION CALL 7 Bld Mohamed V 20800 MOHAMMEDIA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2019	Pourcentage d'intérêt 31/12/2018	Méthode de consolidation de l'exercice
SCALEWAY US CORPORATION C/O IMS - 1700 W Irving Park, Suite 302 CHICAGO , IL 606013	/	Chicago	95,003%	95,003%	I.G
SEPIA 12 rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion 97801 SAINT DENIS Cedex 9	839 216 819	Saint Denis	50,00%	50,00%	M.E.
TELECOM ACADEMY « PRIVE » Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf CASABLANCA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
TELECOM REUNION MAYOTTE 68 rue du Faubourg Saint –Honoré 75008 PARIS	812 123 214	Paris	50%	50%	M.E.
TRAX 68 Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS	850134388	Paris	98,00%	/	IG
TOTAL CALL Technoparc – Route de Nouceur Sidi Maar CASABLANCA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G

NOTE 39 : HONORAIRES D'AUDIT

En application des règlements ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes de l'entité consolidante et de ses filiales intégrées globalement, à l'exclusion de leurs réseaux:

En milliers d'Euros	Pricewaterhouse Coopers		Deloitte & Associés		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	463	362	407	327	870	689
Services autres que la certification des comptes	178	101	0	48	178	149
TOTAL DES HONORAIRES	641	463	407	375	1 048	838

Les services autres que la certification des comptes fournis sur l'exercice concernent principalement :

- la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée présentée dans le rapport de gestion d'ILIAD ;
- travaux portant sur la revue d'opération de cessions d'actifs ;
- diverses attestations.